



REUNION PLENIERE DU COMITE SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2007 PROCES - VERBAL

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL PRESENTS

Monsieur Jean-Didier BANNEL	Conseiller Communautaire
Madame M.C. CARLE de la FAILLE	Conseillère Communautaire
Monsieur Michel CARTI	Conseiller Communautaire
Monsieur Gérard CHAUSSET	Conseiller Communautaire
Monsieur Jacques MAUGEIN	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Alain RENARD	Vice-Président du Conseil Général
Monsieur Jean-Pierre TURON	Vice-Président de la CUB
	Maire de Bassens

MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES

Monsieur Michel DUCHENE	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Nicolas FLORIAN	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Vincent LIMINIANA	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Patrick PUJOL	Vice-Président de la CUB
	Maire de Villenave d'Ornon
Monsieur Guy TRUPIN	Questeur Assemblée Départementale
	Maire de Camblanes et Meynac

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Monsieur Gérard BASSERE	Paierie départementale
Mme Françoise BEGUE	SMEGREG
Mme Nathalie BRICHE	Conseil Général Gironde
Monsieur Bruno de GRISSAC	SMEGREG
Monsieur Frédéric LAPUYADE	SMEGREG

La séance est ouverte à 15h00 par Monsieur Jean-Pierre TURON, Président du Syndicat Mixte et qui présidera la séance à ce titre.

1 / Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 16 mai 2007

En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 / Programme d'étude du SMEGREG et autorisations signature de marchés

Un point technique d'avancement sur les études est présenté.

- **En premier lieu, les études relatives à la recherche de ressources de substitution dans le cadre des missions statutaires du SMEGREG :**
 - **Oligocène de Sainte Hélène** : les études relatives à la ressource sont achevées. L'étude de définition de l'infrastructure de production et de transfert vers la CUB et les collectivités du nord de l'agglomération est quasi achevée. Les données internes au réseau CUB sont attendues, en particulier les ouvrages sur lesquels les prélèvements pourraient diminuer.
 - **Cœur de l'Entre-deux-Mers** : concernant la ressource de substitution, les études relatives aux alluvions rive gauche sont achevées. Pour la rive droite, les forages de reconnaissance sont en cours. L'étude sera achevée fin 2007. Pour ce qui concerne le transfert, le schéma d'alimentation du cœur de l'Entre-deux-Mers est arrêté. Les conclusions définitives pourront être rendues dans le courant du premier semestre 2008.
 - **Nord Médoc** : là aussi le schéma d'alimentation en eau est arrêté. Comme en Entre-deux-Mers, son élaboration s'est traduite immédiatement par une évolution des relations entre services de l'eau, des interconnexions étant prévues à très court terme pour des échanges d'eau. Pour ce qui concerne la ressource, les forages sont en cours. L'Eocène supérieur semble présenter un potentiel très intéressant mais il convient de vérifier les relations existantes entre l'Eocène moyen et l'Eocène supérieur.

Concernant le nord Médoc, Monsieur BANNEL attire l'attention du comité syndical sur le projet de port méthanier qui générera une augmentation des besoins en eau. Le projet prévoit, pour certains usages, l'utilisation d'eau de Garonne, ce qui pose le problème de l'impact de son rejet après chloration. En revanche, pour l'eau potable, ces besoins ne sont pas quantifiés. Autre préoccupation sur ce projet, l'impact sur les nappes profondes en relation avec l'estuaire d'un éventuel approfondissement du chenal de navigation pour permettre à des bateaux de plus gros tonnage d'accéder au terminal.

Monsieur BANNEL souhaite que le SMEGREG prenne contact avec la Commission du débat public pour signaler ce problème.

Monsieur RENARD propose en ce sens qu'une note soit établie et apportée au débat public afin que ces questions soient examinées. L'augmentation des besoins en eau est un impact du projet qui doit être pris en compte dans le dossier.

Monsieur CARTI indique que la Commission Locale de l'Eau peut être saisie de cette question.

Une auto saisine de la CLE est également possible, précise Monsieur RENARD.

Le comité syndical indique qu'un courrier sera adressé au Président de la Commission du débat public pour attirer son attention sur ce point.

➤ **Sud Gironde - structure de Villagrains**, sont en cours :

- le retraitement des profils sismiques pétroliers réalisés par le passé,
- une nouvelle campagne de sismique pour disposer d'informations fiables sur les secteurs et les aquifères qui n'avaient pas été couverts par la sismique pétrolière.

Les données ainsi recueillies seront intégrées dans un modèle géologique du secteur qui permettra :

- dans un premier temps d'implanter des forages d'essai ;
- dans un deuxième temps de construire un modèle mathématique pour préciser, par simulations, la pertinence de l'exploitation de ces ressources sur les moyen et long termes.

Pour ce qui est de l'étude d'infrastructures nécessaires au transfert de l'eau, Monsieur de GRISSAC indique qu'il serait prématuré d'arrêter un projet. Toutefois, un schéma d'alimentation en eau du sud de l'agglomération bordelaise va être lancé.

Monsieur CHAUSSET demande quand disposera-t on de résultats certains et que soit précisé un calendrier de mise en oeuvre.

Monsieur de GRISSAC précise que, aussi bien sur le volet ressources que celui des infrastructures, l'échéance est à fin 2008.

Monsieur TURON indique qu'entre temps seront étudiées les questions d'ordre administratif et juridique relatives à la mise en œuvre des différentes solutions de substitution étudiées.

Monsieur CHAUSSET évoque les craintes exprimées par Monsieur LE POCHAT devant la Commission locale de l'eau du SAGE Nappes profondes relatives à l'impact de cette solution, qui vise le Crétacé, sur les autres ressources souterraines.

Monsieur de GRISSAC indique que Monsieur LE POCHAT s'est déclaré rassuré par les éléments d'étude qui lui ont été fournis.

Messieurs RENARD et TURON précisent que d'ici fin 2008 seront poursuivies la réflexion et la discussion en cours quant à la maîtrise d'ouvrage des substitutions et aux modalités de gestion globale de la ressource, et ce dans un esprit de solidarité des territoires, de coopération et d'efforts partagés.

- **Solutions ponctuelles en zone nord** : comme le forage de Bayas réalisé en 2005 et cédé au Syndicat des eaux du canton de Guîtres, l'ouvrage réalisé à Salignac cette année constitue une ressource de substitution aux prélèvements en zone nord pour le Syndicat des eaux du Cubzadais Fronsadais. Une convention de cession de cet ouvrage sera présentée en fin d'exposé. Avec ces deux forages, une réduction des prélèvements à l'Eocène centre de 2 millions de m³/an pourra être opérée.

Monsieur de GRISSAC rappelle que l'ordre de grandeur de l'objectif de substitution sur ce secteur est de 4 millions de m³/an. Demeure le cas de Libourne pour lequel il n'y a pas de solution à ce jour.

Monsieur RENARD rappelle l'importance de l'amélioration des performances des réseaux de distribution. Il s'agit d'une obligation imposée par le SAGE pour toutes les collectivités et un préalable à l'autorisation d'exploiter tout nouveau prélèvement dans les nappes du SAGE.

Monsieur TURON informe les membres du comité syndical d'une proposition faite en juin dernier par la société Lyonnaise des Eaux dans le cadre du contrat qui la lie avec la Communauté Urbaine de Bordeaux : il s'agit d'une solution de production d'eau de substitution par pompage dans les berges de Garonne ou en gravière, puis réinjection dans la nappe alluviale ou les terrasses de la Garonne avant reprise pour la production d'eau potable. Ce dispositif (procédé Bi-Eau) permet a priori de s'affranchir d'un traitement en utilisant la capacité auto-épuratrice du milieu naturel.

La mise en œuvre du procédé est envisagée sur différents sites en rive gauche de la Garonne entre Saint-Médard d'Eyrans - Podensac pour une capacité de production de 5 à 10 millions de m³. Sa mise en œuvre pourrait être relativement rapide sous réserve de la question foncière et dont le coût serait plus limité que les solutions évoquées précédemment.

Monsieur TURON indique qu'il a demandé, au titre de vice-président de la CUB, que le SMEGREG soit saisi de ce dossier, qu'en regard de sa faisabilité le comité syndical délibère sur l'intérêt des solutions proposées et l'intègre au rang des solutions structurantes envisagées pour atteindre les objectifs du SAGE.

Monsieur TURON précise que ce projet ne peut voir le jour en toutes hypothèses que si les collectivités l'acceptent et qu'il devienne ainsi un projet de tous.

Monsieur TURON souhaite que ce projet soit étudié par le SMEGREG.

Monsieur de GRISSAC décrit techniquement le procédé.

Monsieur CARTI évoque la question du transport de cette eau qui impacte fortement le coût d'accès à l'eau.

Monsieur TURON affirme que la zone de distribution est plus proche et qu'en tout état de cause, plusieurs solutions de substitution et non une unique doivent être expertisées.

Monsieur RENARD s'accorde sur le fait que l'expertise de cette solution revient au SMEGREG pour permettre, lors de la prise de décision de faire, de comparer toutes les solutions sur la base d'analyses comparables et non sujettes à caution. Le comité syndical s'accorde sur ce point.

Monsieur CHAUSSET s'interroge sur les redevances prélèvements dues à l'agence de l'eau dans ce type d'installation. Monsieur de GRISSAC précise qu'une redevance sera due.

Monsieur TURON évoque la question des rapports de la CUB avec les communes qui l'entourent sur cette problématique là.

➤ **Volet administratif, juridique et financier des ressources de substitution :**

Une étude des montages administratifs envisageables pour la maîtrise d'ouvrage des solutions de substitution a été réalisée. Elle préconise la création d'une ou plusieurs structures de fourniture d'eau et non pas de production, cette deuxième possibilité imposant le transfert des équipements de production préexistants à la ou aux nouvelles structures.

Des échanges entre la CUB et le Conseil Général, il ressort qu'une organisation reposant sur des maîtrises d'ouvrages multiples (une par solution) semble être plus appropriée aux contraintes de délai de mise en œuvre et d'exclusivité donnée à Lyonnaise des Eaux pour la production dans le contrat de concession de la CUB.

Restent les questions de la solidarité et de la cohérence de l'action des différentes structures qui pourraient être créées. Le code de l'environnement prévoit pour ce faire, notamment dans le cas de la mise en œuvre d'un SAGE, de reconnaître à une structure appropriée le statut d'établissement public de bassin (EPTB) qui lui donne un rôle d'animateur et surtout un droit de regard sur les investissements des maîtres d'ouvrage locaux.

Pour les aspects financiers, et notamment le surcoût d'accès à l'eau pour les services d'eau potable desservis par ces solutions, les premiers résultats sont disponibles même s'ils restent encore à valider, notamment en fonction de la nature et du contenu effectif des projets. Un document provisoire est remis en séance.

▪ **En second lieu, les études et opérations menées pour le compte de la Commission Locale de l'Eau dans le cadre du SAGE Nappes profondes de Gironde :**

- **le site de télé déclaration des données et indicateurs de performance du SAGE Nappes profondes de Gironde** : après quelques améliorations fonctionnelles, celui-ci est désormais opérationnel.
- **le schéma de communication de la CLE** : le baromètre et la centrale argumentaire font l'objet d'un point suivant à l'ordre du jour pour attribution de marchés.

Enfin Bruno de GRISSAC informe les membres du comité syndical des progrès réalisés en matière de géothermie à travers deux projets de la valorisation des eaux géothermales :

- celui de la société Gaz de Bordeaux : à partir du forage de Mériadeck, alimentation de la piscine Judaïque mais aussi mise à disposition de l'eau pour nettoyage de voirie et du mobilier urbain du tramway ; ce projet sera prochainement présenté au bureau de la CLE.
- forage géothermique de Saige Formanoir à Pessac : un stagiaire de l'institut EGID a étudié cet été la possibilité de réinjecter l'eau de ce forage au Crétacé dans la nappe de l'Oligocène pour la pomper ensuite en vue d'alimenter en eau potable le campus universitaire.

Si ces deux projets pouvaient être mis en œuvre, ils pourraient représenter près de 600.000 m³ par an d'eau géothermale valorisée.

▪ **Propositions d'autorisation de signature de marchés publics :**

Monsieur LAPUYADE présente l'analyse des offres relative à l'**élaboration du schéma d'alimentation en eau potable du sud Gironde**.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le Président à signer ce marché n°2007-04 avec le candidat proposé, HYDRATEC.

Madame BEGUE présente l'analyse des offres relative à l'**élaboration et la mise en œuvre d'un outil d'évaluation de la communication du SAGE Nappes profondes de Gironde**.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le Président à signer ce marché n°2007-05 avec le candidat proposé, INOCONCEPT.

Monsieur CHAUSSET suggère pour ce type de prestation comme pour les marchés d'ingénierie que soit incluse dans le cahier des charges une clause d'insertion sociale.

Monsieur de GRISSAC précise que ce baromètre aura aussi vocation à constituer un outil de communication pour la presse.

Monsieur LAPUYADE présente l'analyse des offres relative au **site sage-nappes33.org - Réalisation d'une centrale argumentaire et portage sous « joomla »**.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le Président à signer ce marché n°2007-06 avec le candidat proposé, LBC.

Le comité syndical est ensuite informé de la décision prise par la commission d'appel d'offres qui s'est réunie ce jour et s'est prononcée favorablement sur le projet d'un deuxième avenant avec le titulaire du marché n°2006-05, BYSOFT INTERNATIONAL, relatif au site de télé déclaration des données et indicateurs de performance du SAGE Nappes profondes de Gironde.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le Président à signer cet avenant avec le titulaire du marché.

- cession de l'ouvrage réalisé par le SMEGREG à Salignac au SIAEPA du Cubzadais Fronsadais :

Le Comité Syndical est informé du coût de la cession de l'ouvrage réalisé par le SMEGREG à Salignac au SIAEPA du Cubzadais Fronsadais. Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à signer la convention de cession définitive.

3 / Election du Président

La séance est présidée par Monsieur Michel CARTI, doyen d'âge.

La seule candidature exprimée est celle de Monsieur RENARD.

Celui-ci est élu Président du SMEGREG par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Monsieur Alain RENARD prend la présidence de la séance.

4 / Election du bureau

Monsieur RENARD propose la composition suivante :

- Vice-Présidents : Messieurs TURON et MAUGEIN ;
- Membres : Messieurs BANNEL et CARTI ;
- Secrétaire : Monsieur CHAUSSET.

Mises aux voix, les désignations suivantes sont adoptées à l'unanimité et la nouvelle composition du bureau est donc celle présentée ci-dessus.

5 / Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur RENARD propose la composition suivante :

- Président : Monsieur TURON, représentant le Président du Syndicat Mixte ;
- Membres : Messieurs BANNEL, CARTI, FLORIAN, MAUGEIN et TRUPIN ;
- Suppléants : MM. CHAUSSET, LIMINIANA, PUJOL, Mme CARLE de la FAILLE, M. DUCHENE.

Mises aux voix, les désignations suivantes sont adoptées à l'unanimité et la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres est donc celle présentée ci-dessus.

~ ~ ~ ~ ~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h.

Bordeaux, le

Le Président

Alain RENARD